

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

BSV Pomme de terre - Oignon n° 3 du 26 mai 2015



Ci-après la présentation des observations.
La situation sanitaire est saine.



Pommes de terre

6 parcelles ont été observées cette semaine.



Noiron sous Gevrey, 26/05/2015, ALG

Stade phénologique

Les pommes de terre couvrent les rangs entre 10 et 50%. Selon les variétés, les boutons floraux sont bien visibles et la tubérisation s'initie.

La faible hygrométrie actuelle doit inciter à l'irrigation, les buttes doivent être tenues humides pour assurer une bonne tubérisation.

Mildiou

Aucune tache n'a été observée cette semaine.

Alternaria

Aucune tache n'a été observée cette semaine.

Doryphore

Aucun individu n'a été observé cette semaine.



Pucerons

Des individus ailés sont observés dans 5 parcelles, avec une présence maximale à 25%.

La présence importante d'auxiliaires régule la faible pression de ce ravageur.

Pour rappel, le seuil d'intervention minimal est fixé à 50% (20 folioles porteurs d'au moins 1 puceron sur 40 folioles observés).

Cicadelles

5 des 6 parcelles présentent des cicadelles cette semaine.

En résumé :

Maladie / ravageur	Risque / Pomme de terre
Mildiou	
Alternaria	
Doryphore	
Puceron	
Cicadelles	

Légende	
Risque nul à faible	
Risque moyen	
Risque élevé	



Oignons de printemps

5 parcelles ont été observées cette semaine, 3 en oignon repiqué, 2 en oignon semé.



Oignons repiqués, Noiron sous Gevrey, 26/05/2015, ALG

Stade phénologique

Les oignons semés sont au stade 4 feuilles. Les oignons repiqués sortent leur 8ème feuille.

Certaines parcelles affichent un stress hydrique. L'irrigation est dorénavant nécessaire, tant que les conditions météo resteront venteuses et sèches.

Mildiou

Aucune pression constatée cette semaine dans les parcelles du réseau BSV.

Quelques taches de mildiou ont été observées dans des parcelles d'oignon de printemps situées à proximité de parcelles d'oignon d'hiver.

La vigilance doit être de mise dans ce cas particulier.

Brûlure des feuilles (*Botrytis squamosa*)

Aucune pression constatée cette semaine.

Thrips

Aucun thrips n'a été observé cette semaine.

Mouches

Une vingtaine de mouches a été capturée dans 1 parcelle d'oignon repiqué.

Aucun dégât n'est à déplorer.

En résumé :

Maladie /ravageur	Risque / Oignon
Mildiou	
Botrytis	
Thrips	
Mouches	

Légende	
Risque nul à faible	
Risque moyen	
Risque élevé	

PROCHAIN BSV le 09 juin 2015

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne et rédigé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, avec la collaboration de Val Union, à partir des observations réalisées par : CA21, Producteurs en agriculture conventionnelle et AB, Naturalis, SEDARB, Val Union.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »